



La Région Bretagne vous accompagne dans **votre projet de formation**

RANNVRO BREIZH GANEOC'H
EN HO RAKTRES EN EM STUMMAÑ

SE FORMER EST UN DROIT,
VOUS ACCOMPAGNER
UN DEVOIR



Responsable de la formation professionnelle des jeunes et des adultes, la Région propose et finance un ensemble de formations continues et d'aides individuelles pour accompagner les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de licenciement économique sur l'ensemble du territoire breton.

Des formations pour **réussir** votre parcours vers l'emploi

Le parcours professionnel est composé d'un ensemble de séquences, choisies ou subies, qu'une personne connaît tout au long de sa vie professionnelle : périodes d'activité, d'inactivité, de reconversion nécessitant parfois un accompagnement en formation.

Être accompagné pour réfléchir à son orientation, vérifier son projet professionnel, construire un projet de formation

- **le Dispositif Régional pour l'Insertion**

Professionnelle propose différentes actions assurées par des organismes de formation.

- **le contrat d'accès à la qualification**

(pour les moins de 26 ans) propose un suivi personnalisé afin de se remettre à niveau pour préparer l'entrée dans une formation qualifiante.

Pour qui ?

Demandeurs d'emploi, jeunes et adultes sans qualification, sans expérience professionnelle.

À noter

Ces dispositifs peuvent faire l'objet d'une rémunération de la Région Bretagne ou de Pôle emploi ou d'une aide via une bourse.

Se remettre à niveau, développer ses savoirs de base, acquérir des compétences nécessaires à son évolution professionnelle

- **le dispositif Compétences clés** propose d'acquérir huit compétences fondamentales à la mise en œuvre d'un projet professionnel.

- **la préparation à un concours du secteur sanitaire et social** : auxiliaire de puériculture, aide-soignant.e, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale.

Pour qui ?

Demandeurs d'emploi, jeunes et adultes.


Budget régional 2017

Formation professionnelle continue

Aides individuelles : 10,13 M€

Aides collectives : 108,72 M€

Rémunération des stagiaires : 42,6 M€

 **En 2016 près de 25 000 personnes ont suivi une formation financée par la Région.**

Se former à un métier, se reconvertir dans un nouveau domaine professionnel, renforcer ses compétences

- **le Programme Bretagne Formation** propose des formations à plus de 250 métiers dans 14 secteurs d'activité différents. Selon votre projet professionnel, si la formation n'existe pas au sein du Programme Bretagne Formation, vous pouvez bénéficier d'une aide individuelle à la formation :
 - le **chèque formation** pour une formation certifiante.
 - le **chèque reconversion** pour les salariés concernés par une procédure de licenciement économique.

Pour qui ?

Demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, jeunes en emploi d'avenir, salariés concernés par une procédure de licenciement économique.

À noter

Ces dispositifs de formation peuvent faire l'objet d'une rémunération de la Région ou de Pôle emploi.

Valoriser et faire reconnaître ses compétences

- le **chèque validation** permet de financer un accompagnement dans le cadre d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) visant à obtenir une certification (diplôme...).

Pour qui ?

Demandeurs d'emploi, jeunes sans emploi sortis du système scolaire depuis plus d'un an, jeunes en emploi d'avenir, salariés concernés par une procédure de licenciement économique.

Pour bien **préparer** **votre entrée** en formation :

1. Informez-vous sur les formations existantes en Bretagne sur le site internet www.seformerembretagne.fr

Dans un des 4 Points Région : un accueil personnalisé pour vous informer sur l'offre de formation disponible et les financements possibles pour votre parcours de formation

2. Prenez contact avec un conseiller en évolution professionnelle qui vous aidera à valider votre projet de formation, à rechercher les financements possibles en fonction de votre situation et vous mettra en relation avec un organisme de formation

3. Rendez-vous dans un organisme de formation pour participer à une information collective et/ou à un entretien. En fonction du nombre de places disponibles, une liste des candidats retenus est établie.

4. Si vous êtes retenu.e, vous deviendrez stagiaire de la formation professionnelle.

Selon la formation suivie et votre situation, vous pourrez percevoir une rémunération et les coûts de la formation seront pris en charge par la Région.

Par ailleurs, n'oubliez pas qu'entrer en formation peut engendrer d'autres frais (transport, hébergement, garde d'enfants...) ; certains d'entre eux peuvent être pris en charge par la Région.

Pour en savoir plus, adressez-vous au Point Région le plus proche de votre domicile :

Point Région de Brest

12 quai Armand Considère – 29200 Brest
Tél : 02 98 33 18 26
Mail : point-region-brest@bretagne.bzh

Point Région de Saint-Brieuc

16 rue du 71^e Régiment d'Infanterie – 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 77 02 80
Mail : point-region-stbrieuc@bretagne.bzh

Point Région de Rennes

35-37 boulevard de la Tour d'Auvergne – 35000 Rennes
Tél : 02 23 20 42 50
Mail : point-region-rennes@bretagne.bzh

Point Région de Vannes

22 rue du Lieutenant Colonel Maury – 56000 Vannes
Tél : 02 97 68 15 74
Mail : point-region-vannes@bretagne.bzh

